ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. K. N 11169

Rapport de deux observations et de quelques reflexions sur les accouchemens par Mr fabre Mre en Chirurgie a avignon.

Observation sur une luxation externe du pied avec playe à la peau arrivée au mois de 9bre en 1781, à une personne du sexe dont on ne fait connoitre ni l'age ni le temperament.

Mr Seigneuret Mtre en chirurgie a ville franche les avignons et chirurgien major du fort St andre fut mandé a remplemaure auprès de la malade et lui donna les premiers soins. il commença a faire la reduction qui fit cesser les douleurs dependantes du desplacement. apres la reduction la malade etoit si bien, qu'on se promettoit, dit Mr fabre une cure heureuse. cependant 4 jours apres il survint de la fievre du gonflement a la jambe et des mouvemens convulsifs.

Ce fut dans ces circonstances que Mr fabre fut appellé pour la premiere fois et consulta avec Mr Seigneuret. dans le examen de la jambe on vit 1° une grande playe a la peau qui recouvre la malléole externe, qu'à travers cette playe elle faisoit une saillie quatre fois plus grosse quelle n'est naturellement, qu'en outre de cette grande playe qui s'etoit faite dans la chûte, il y en avoit une autre petite sans dire ou, qui avoit ete faite depuis pour (donner) issue au pus.

2° on remarquoit que le pied malade etoit très disposé a etre laisser entrainer par une forte contraction des muscles adducteurs, et qu'il se preparoit un abcès considerable sous la peau visvis et aux environs de la malléole interne, sur la quelle on avoit deja appliqué des cataplasmes anodins.

on convint, dit-on du regime convenable, on continua les cataplasmes, et 8 jours apres on fit l'ouverture de l'abcès. Mr fabre crut qu'à cette époque les mouvemens convulsifs qui persistoient encore, auroient diminué,

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC40 n°48

mais loin de ça, on eut beaucoup de peine à contenir la jambe.

Mr fabre revenu 4 ou 5 jours après ce tems-là trouva, outre les Symptomes mentionnés, une Suppuration très abondante et d'une odeur cadavereuse et la malade en danger de perdre le pied et meme la vie. elle etoit dans le delire qui a duré 24 heures, pendant lequel la malade s'étoit levée droite sur son pied avec des efforts si violents qu'elle se l'étoit luxé une seconde fois en dehors complettement; de sorte que la plante du pied etoit tournée en dedans, l'astragal repondoit par sa face articulaire à celle du péroné et ce dernier ~~très~~ écarté, faisoit saillie à travers les tegumens de la grosseur d'un oeuf de poule d'inde. de cette perversion de figure Mr fabre en conclut que très certainement les ligamens de l'articulation du pied s'étoient rompus et dechirés dans la chute: ce qui paroit effectivement demontré.

pour remedier à cette seconde luxation et pour prevenir un plus grand deplacement, Mr fabre imagina et proposa d'enfermer la jambe dans une boette de bois mince construite de façon à se fermer et s'ouvrir à volonté pour la facilité des pansemens, et garnie par differentes ouvertures de plusieurs lacqs disposés en sens contraire, pour servir à des extensions et contre extensions.

la machine ayant eté adaptée, on y a placé la jambe et on la contenue par les lacqs suivant leur usage avec le succès qu'on s'étoit promis. la malade n'ayant plus la liberté de remuer, a depuis obtenu ~~joui~~ par le repos auquel elle etoit contrainte, ~~de~~ beaucoup de soulagement et de tranquilité, en meme tems qu'à l'aide des lacqs, le pied qui avoit deja acqui une situation vicieuse, s'est redressé et a eté ramené insensiblement à celle qui lui est naturelle.

au milieu de ces heureuses dispositions et la malade paroissant hors de tout accident, il est survenu un nouveau depot du coté de la malleole interne. il s'est gueri ainsi que les anciennes playes par les moyens ordinaires, à leur guerison a succedé un gonflement de matieres qui n'a pas tardé à se dessecher au moyen d'un bandage circulaire et des liniments et la malade a eté ~~[illegible]~~ seulement quitte exceptée qu'elle a été privée des mouvemens du pied.

Tel est le detail de l'observation, dans lequel il n'y est fait aucune mention de saignées ni d'autres moyens d'usage pour prevenir ou moderer la violence des accidens qui dans le cas dont il s'agit est toujours considerables. mais comme il est vraisemblable que ce defaut de recitude ne se rencontre ici que par oubli et que l'on a suffi satisfait à cette indication des accidens, il me semble que l'evenement de la cure doit se juger d'apres cette supposition. cela posé, le succès qu'on se loue d'avoir obtenu sans recourir a l'amputation me paroît devoir etre mis au nombre de ceux qui sont rares toujours difficile a se procurer et souvent dangereux de tenter. cette remarque est fondee sur la doctrine du celebre M.r petit qui est celui qui a parlé plus positivement qu'aucun autre et d'apres l'experience, de la nécéssite de l'amputation dans des cas semblables à celui dont il s'agit. ce praticien de la plus grande autorité dit, mais lorsque la luxation complette est telle qu'il y a rupture des tendons, de la plus part des ligamens, et de la peau meme, dans ces cas je n'ai jamais vu guerir, et alors le seul moyen de sauver la vie du malade, est de lui couper promptement la jambe. a la verité la rigueur du precepte est addoucie en convenant qu'il est bon de tenter de la conserver. mais par ce qui suit cette reserve, il sembleroit qu'on ne devroit la prendre que pour une precaution pour annoncer un moyen extreme qui doit plutot se juger sur le delabrement des parties que sur l'existence des accidens. en effet M.r petit ne permet de differer l'amputation que 24 heures pour voir s'il y a des dispositions favorables; or ce n'est pas dans un tems si court que se montrent la force et l'excès des accidens qui doivent faire perir le malade. cependant il en fait redouter l'arrivée en avertissant que si sans ~~cette~~ disposition favorable au terme du delai de 24 heures, il n'est plus tems. ainsi evidemment suivant M.r petit il est imprudent de les attendre puisque on doit se decider a l'amputation dans un tems ou on ne fait que presumer le progres du mal par le desordre des parties qui seul peut alors etre connu facilement.

quoique la luxation se soit guerie aussi parfaitement qu'il ait été possible, l'observation n'en n'est pas moins

favorable a la doctrine discutée ~~les~~ les symptomes en
sont d'abord le calme dont la malade a joui apres
la premiere reduction, ensuite les accidens dont on
a eté surpris lorsqu'elle est tombée dans le delire, desorte
qu'apres de belles apparences privé meme de la ressource
de l'amputation qui ne pouvoit plus se faire, on est
resté dans l'incertitude de l'evenement la malade a eté
dit-on en danger de perdre le pied et meme la vie
dou l'on voit qu'ici ~~que~~ le succes de la cure est moins du a
la prevoyance qu'au hazard et consequemment
que la sureté exige de ne pas trop accorder de
confiance a la circonspection dont Mr fabre ete
prevenu dans les reflexions qu'il a ajoute a son observa-
tion d'ailleurs elle merite d'etre conservée en ce qu'elle
fournit non seulement l'exemple d'une guerison ~~[illegible]~~
propre a aider l'appreciation ~~[illegible]~~ de l'apeu pres qu'il est
toujours difficile a juger ~~[illegible]~~ mais encore qu'elle
prouve l'utilité des donnees extensions et contre-exten-
sions dans certains cas, lorsqu'elles sont faites a propos. /

Differentes observations sur les anevrysmes.

Dans ces observations, on confond la plus part des
objets, et on paroit ignorer, ou exagerer les difficultés;
le peu qu'on trouve de bon, est connu et on y a
rien ajouté qui merite l'attention de l'academie /

21 Xbre 1782

[signature]